|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 2** | **Document C24/87-F** |
| **21 mai 2024** |
| **Original: chinois** |
|  |  |
| Contribution de la République populaire de Chine, Arabie saoudite (Royaume d'), Cuba, Fédération de Russie et Sudafricaine (République) |
| NOUVELLES TENDANCES ET NOUVEAUX PROBLÈMES QUI SE FONT JOUR DANS L'ENVIRONNEMENT MONDIAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC SUSCEPTIBLES D'AVOIRDES INCIDENCES SUR LE RÈGLEMENT DESTÉLÉCOMMUNICATIONS INTERNATIONALES |
| **Objet**La présente contribution traite des nouvelles tendances relatives au développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) internationales dans le cadre de l'examen du Règlement des télécommunications internationales (RTI) et des problèmes qui se font jour dans l'environnement des télécommunications/TIC internationales susceptibles d'avoir des incidences sur le RTI.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **examiner** la présente contribution et à **prendre les mesures appropriées**.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**Aucune. |

# 1 Considérations générales

Conformément à la Résolution 146 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires (PP-22), à sa session de 2023, le Conseil de l'UIT a révisé la Résolution 1379 sur l'examen périodique du Règlement des télécommunications internationales (RTI), en décidant par là-même de convoquer de nouveau le Groupe d'experts sur le Règlement des télécommunications internationales (EG-RTI), qui est ouvert à la participation des États Membres et des Membres de Secteur de l'UIT, afin de poursuivre l'examen des questions relatives au RTI et à son examen, et d'inclure un mandat révisé du Groupe EG-RTI dans l'annexe de cette Résolution, afin d'autoriser le Groupe d'experts à examiner les nouvelles tendances et les nouveaux problèmes qui se font jour dans l'environnement des télécommunications/TIC internationales et qui sont susceptibles d'influer sur l'applicabilité du RTI.

Étant donné qu'il ne fait aucun doute que de nouvelles tendances et de nouveaux problèmes se font jour dans le domaine des télécommunications/TIC internationales, il importe d'examiner de manière approfondie ces nouvelles tendances et ces nouveaux problèmes susceptibles d'avoir des incidences sur le RTI, afin de déterminer les travaux nécessaires à l'examen et à la révision du RTI et, notamment, l'orientation de cet examen et de cette révision, afin d'aider de manière plus efficace le Groupe EG-RTI à s'acquitter de ses tâches et à tenir à jour le RTI.

# 2 Nouvelles tendances et nouveaux problèmes qui se font jour dans l'environnement des télécommunications/TIC internationales

Le développement rapide des TIC de prochaine génération, comme les mégadonnées, l'informatique en nuage, la 5G, l'Internet des objets (IoT) et l'intelligence artificielle (IA), accélère l'intégration des télécommunications/TIC mondiales dans les secteurs traditionnels. Le passage au tout numérique des industries et l'industrialisation des technologies numériques s'accélèrent, tandis que l'économie numérique prend de l'ampleur. S'ils ouvrent d'importantes perspectives de croissance des télécommunications/TIC dans le monde, le développement des TIC de prochaine génération et leur intégration dans les secteurs industriels soulèvent également de nouvelles questions et posent des problèmes dans l'environnement mondial, tels que la fracture numérique, la protection des données et de la vie privée, et la cybersécurité. L'évolution de l'environnement des télécommunications/TIC et les questions associées ont une incidence considérable sur les membres de l'UIT, en particulier les pays en développement. L'absence de réglementation internationale pour régir et traiter ces questions pourrait déstabiliser les membres de l'Union et le cadre juridique international régissant les nouvelles tendances et les nouveaux problèmes.

## 2.1 Fracture numérique

Le développement rapide des TIC de prochaine génération et leur intégration poussée dans divers secteurs ont profondément modifié notre façon de travailler, de vivre, d'apprendre et d'innover. Dans bon nombre de pays et de régions du monde, les utilisateurs s'attendent à bénéficier de services de télécommunication/TIC plus rapides, plus fiables et plus sûrs, y compris un accès facile au réseau, des transmissions à haut débit et un large éventail d'applications. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'adapter l'infrastructure et les services TIC traditionnels aux nouvelles tendances dans les domaines des télécommunications/TIC internationales et de répondre aux exigences qui découlent de ces avancées.

Parallèlement, du fait des nouvelles tendances relatives au développement des télécommunications/TIC internationales, la fracture numérique entre les pays et les régions se creuse. Les statistiques de l'UIT indiquent que des disparités persistent d'un pays à l'autre en matière d'accès à l'Internet et aux TIC et que la réduction de la fracture numérique reste une tâche urgente à l'échelle mondiale. Les technologies devraient être utilisées comme un outil pour réduire plutôt que pour creuser la fracture numérique. Les pays devraient s'efforcer de résoudre les problèmes que pose l'économie numérique aux groupes vulnérables et faire en sorte que tous les secteurs et tous les groupes bénéficient de manière équitable du développement des télécommunications/TIC internationales et partagent les dividendes du numérique. Certains pays en développement et pays les moins avancés pâtissent d'un déficit de TIC avancées et de nouvelles infrastructures de télécommunication, ainsi que de talents dans le domaine des TIC, d'où l'aggravation de la fracture numérique avec les pays développés. Il est urgent de disposer d'une version "actualisée" du RTI qui tienne compte des nouvelles tendances dans le domaine des télécommunications/TIC internationales, afin d'aider et de stimuler le développement du secteur des télécommunications/TIC dans les pays les moins avancés et de renforcer encore l'équité, l'efficacité et le caractère inclusif des réseaux, des infrastructures et des services internationaux de télécommunication.

## 2.2 Protection de la vie privée et des données

Avec le développement rapide des télécommunications/TIC dans le monde, en particulier l'application généralisée des technologies 5G, d'IoT, d'informatique en nuage et d'IA, on assiste à une augmentation sans précédent des activités de production, de collecte, de stockage et d'analyse des données. La croissance spectaculaire et l'agrégation massive de données sont à l'origine d'innovations et remodèlent notre quotidien. Les nouvelles tendances favorisent la croissance économique et le progrès social, mais elles posent également de nouveaux défis et de nouvelles exigences en matière de protection de la vie privée et des données. Tout en tirant parti de la facilité d'utilisation des télécommunications/TIC, il est essentiel de prêter attention aux questions de confidentialité et de protection des données, qui sont cruciales pour renforcer la confiance des utilisateurs, protéger la sécurité des données et promouvoir le développement de l'industrie des télécommunications à l'échelle mondiale.

La confidentialité et la protection des données sont des questions concrètes qui sont apparues et qui se posent tout au long du développement des télécommunications/TIC mondiales. Bien que les lois et réglementations sur la protection de la vie privée et des données soient en vigueur ou en cours d'élaboration dans de nombreux pays et de nombreuses régions du monde, force est de constater qu'elles varient en termes de fermeté, de niveau de protection et de compatibilité. Il n'existe pas de réglementations et de normes harmonisées au niveau international. Ces questions n'ont pas été abordées dans les deux versions actuelles du RTI, mais il sera indispensable de les intégrer dans tout examen et toute révision du RTI à l'avenir.

## 2.3 Cybersécurité

Le développement rapide et l'application innovante des télécommunications/TIC s'accompagnent d'une évolution des mesures de sécurité et de l'apparition de nouvelles menaces pour la sécurité, telles que l'augmentation des risques et des vulnérabilités pour les infrastructures essentielles de l'information, la hausse substantielle des cyberattaques et de la cybercriminalité, la prolifération de fausses informations sur l'Internet et l'augmentation des cas de fraude sur le réseau de télécommunication. Il est donc important de renforcer la cybersécurité en actualisant en permanence les politiques, les réglementations et les mesures en matière de sécurité pour faire face à un environnement de cybersécurité complexe et en constante évolution. Le cyberespace étant, par nature, mondial, il est indispensable que la communauté internationale coopère afin de lutter conjointement contre les menaces de cybersécurité. Le développement des télécommunications/TIC internationales exige un cadre unifié et coordonné de gouvernance de la cybersécurité. L'UIT, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des TIC, est appelée à jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les menaces de cybersécurité.

Le RTI est un ensemble de principes généraux et de normes élaborés par l'UIT pour assurer l'interconnexion et l'exploitation efficace des réseaux de télécommunication à l'échelle internationale. La cybersécurité, en tant qu'élément essentiel de l'environnement moderne des télécommunications/TIC, devrait être dûment prise en compte dans l'examen et la formulation des dispositions du RTI. Le RTI dans sa version actuelle ne contient pas de dispositions qui soient universellement efficaces pour assurer la protection de la cybersécurité mondiale, ce qui montre bien que le RTI est un instrument qui n'est plus en phase avec l'évolution du secteur et qui manque de souplesse. Conformément à la Résolution 71 (Rév. Bucarest, 2022), la Conférence de plénipotentiaires a défini l'un des deux buts stratégiques consistant à "permettre et [à] encourager l'accès universel à un coût abordable, à des télécommunications/TIC sûres et de qualité" et a fixé la cible visant à "améliorer l'état de préparation des pays en matière de cybersécurité". Cette Résolution met également l'accent sur l'importance d'instaurer la confiance et la sécurité dans le secteur des télécommunications/TIC en vue de leur adoption et de leur utilisation généralisées. À cette fin, l'UIT devrait s'employer à promouvoir le développement d'infrastructures et de services de télécommunication/TIC inclusifs et sûrs. Par conséquent, la question de la cybersécurité devrait être prise en compte dans les débats sur l'examen et la révision du RTI.

# 3 Propositions

Compte tenu des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes qui se posent dans le domaine des télécommunications internationales, les États Membres font face à un choix de taille: soit faire en sorte que le RTI permette de traiter de manière proactive les nouvelles tendances et les nouveaux défis qui se présentent, soit éluder les problèmes sans prendre quelque mesure que ce soit. La décision que prendront les États Membres aura une incidence majeure sur la croissance future de l'UIT. Les problèmes qui se posent dans le domaine des télécommunications/TIC internationales ne peuvent être résolus par un seul pays ou par quelques pays faisant cavalier seul. Il est essentiel de mobiliser les efforts de tous les États Membres et d'utiliser la tribune internationale qu'offre l'UIT pour améliorer la communication, accroître le consensus et approfondir la coopération. Ensemble, nous pouvons édifier une communauté internationale des télécommunications/TIC unie par un destin commun. Il convient de réviser et d'affiner les dispositions du RTI pour qu'elles soient en phase avec notre époque et permettent de faire face aux problèmes, aux défis et aux menaces que posent les nouvelles tendances des télécommunications/TIC dans le monde.

1 Étant donné que le RTI joue un rôle essentiel pour promouvoir la cohérence sur le plan réglementaire et l'instauration de la confiance dans le secteur des télécommunications/TIC internationales, il est important de tenir compte des nouvelles tendances et des nouveaux problèmes qui se profilent lors de l'examen et de la révision du RTI, afin de mettre en place un environnement mondial des réseaux de télécommunication/TIC dans des conditions de sécurité, de fiabilité, d'équité et d'efficacité.

2 L'examen et la révision des dispositions du RTI devraient viser avant tout à conserver leur rôle de premier plan dans le développement futur des télécommunications/TIC à l'échelle mondiale et à réduire la fracture numérique dans le secteur des télécommunications/TIC entre les pays, les régions et les groupes, afin de leur permettre de participer pleinement à la société numérique, sur un pied d'égalité, et de tirer parti des dividendes du numérique.

3 Étant donné que la confidentialité et la protection des données sont des questions d'ordre pratique qui se sont posées ou qui se font jour dans le processus de développement des télécommunications/TIC à l'échelle mondiale et qu'il n'existe pas de réglementations et de normes harmonisées au niveau international, il est proposé d'aborder les questions de la confidentialité et de la protection des données dans le cadre de l'examen et de la révision des dispositions du RTI.

4 Nous proposons d'inclure la question de la cybersécurité dans l'examen et la révision des dispositions du RTI, en particulier pour faire face aux problèmes croissants que pose la transformation du secteur mondial des télécommunications par les services OTT (soit l'utilisation généralisée de l'Internet). Nous proposons également de renforcer la coopération internationale en matière de cybersécurité et de protection des infrastructures essentielles de l'information, de lutter contre l'utilisation abusive des TIC et de mettre en place, dans le cadre de l'UIT, un processus de cybersécurité inclusif et durable mobilisant toutes les parties prenantes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_